

COMMUNE DE SANTA-MARIA-SICHE (20190)
AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
ME SYLVIE MICHELI NOTAIRE

Membre de la SCP Sylvie MICHELI et Floriane BENEDETTI à PRUNELLI DI FIUMORBO (20243)
ZI Migliacciaru
Tel : 04.95.56.53.00

Date de l'acte : 23/03/2026

Suivant acte reçu par Me Sylvie MICHELI notaire membre de la SCP Sylvie MICHELI et Floriane BENEDETTI, titulaire d'un Office notarial à PRUNELLI DI FIUMORBO (20243) il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des article 2261 et 2272 du Code Civil, au profit de :

Mme Marie ASTOLFI veuve de Mr Joseph Marie BERNARDINI, demeurant à SANTA-MARIA-SICHE (20190), née à BONE (ALGERIE) le 15/11/1895 et décédée à CARPENTRAS (84200) le 25/12/1989.

Et de ses descendants.

Portant sur l'immeuble en copropriété sis à SANTA-MARIA-SICHE (20190), lieudit SAINTE MARIE, cadastré :

S° C N° 115 pour 00a 61ca

S° C N° 116 pour 01a 68ca

Lot n° 12 : un appartement au 1^{er} étage à droite sur le palier.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire »

« il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS, Me MICHELI

Mail de l'étude : micheli.benedetti.20054@notaires.fr